

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

États financiers

31 décembre 2023

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

États financiers
31 décembre 2023

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats et évolution de l'actif net	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 17
Annexes	18 - 19



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

300-20865, chemin de la Côte Nord
Boisbriand (Québec) J7E 4H5

201-515, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

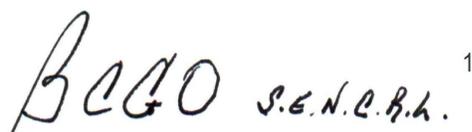
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Montréal
Le 11 juin 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133101

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Résultats et évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre

	Budget	2023	2022
PRODUITS			
Cotisations patronales et ouvrières	475 197 \$	572 392 \$	552 769 \$
Ententes de services et honoraires de gestion :			
Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec	124 929	124 929	122 480
Fonds d'assurance de l'industrie sur l'installation d'équipement pétrolier du Québec	30 130	30 130	29 539
Fonds en fidéicommiss - serrurerie et menuiserie métallique	183 000	183 000	183 000
Amendes et pénalités	7 000	4 742	3 701
Intérêts sur actifs financiers au coût amorti	28 000	84 470	33 696
	848 256	999 663	925 185
CHARGES			
Administration générale (annexe A)	667 926	596 429	587 402
Administration du décret - inspection (annexe B)	92 517	89 740	111 161
Administration - propriété (annexe C)	71 040	68 791	65 539
Administration générale - membres du comité (annexe D)	23 800	15 809	16 079
	855 283	770 769	780 181
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION	(7 027)	228 894	145 004
PERTE SUR TRANSFERT BANCAIRE FRAUDULEUX	-	7 337	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(7 027)	221 557	145 004
ACTIF NET AU DÉBUT	-	1 244 796	1 099 792
ACTIF NET À LA FIN	- \$	1 466 353 \$	1 244 796 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bilan

Au 31 décembre

2023

2022

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	1 508 468 \$	1 192 444 \$
Placements temporaires (note 4)	465 133	441 207
Contributions	1 235 585	1 284 039
Avances à un fonds en fidéicomis, sans intérêt	49 587	57 884
Avances au sous-comité de sécurité sociale - régime de retraite, sans intérêt	2 800	2 645
Autres avances, sans intérêt	68 374	535
Frais payés d'avance	16 857	15 263
	3 346 804	2 994 017
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 5)	2 896 433	2 978 702
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	14 703	15 281
ACTIF INCORPOREL (note 7)	27 194	38 849
	6 285 134 \$	6 026 849 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bilan

Au 31 décembre

2023

2022

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 8)	361 255 \$	319 136 \$
Contributions aux fonds en fidéicomis, sans intérêt	852 268	806 302
Contributions au sous-comité de sécurité sociale - régime de retraite, sans intérêt	251 165	241 913
Dû à un fonds en fidéicomis, sans intérêt	457 660	436 000
	1 922 348	1 803 351
DÛ AUX EMPLOYÉS ASSUJETTIS , sans intérêt	2 896 433	2 978 702
	4 818 781	4 782 053

ACTIF NET

NON AFFECTÉ	1 466 353	1 244 796
	6 285 134 \$	6 026 849 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

2023

2022

FONCTIONNEMENT

Excédent des produits par rapport aux charges	221 557 \$	145 004 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 386	5 633
Amortissement de l'actif incorporel	11 655	-
	238 598	150 637
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	144 197	21 698
	382 795	172 335

INVESTISSEMENT (note 12)

Variation nette des placements temporaires	(23 926)	(440 374)
Diminution (augmentation) des avances à un fonds en fidéicommiss	8 297	(11 506)
Augmentation des avances au sous-comité de sécurité sociale - régime de retraite	(155)	(1 044)
Diminution (augmentation) des autres avances	(67 839)	2 569
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 808)	(4 530)
	(88 431)	(454 885)

FINANCEMENT (note 12)

Augmentation du montant dû à un fonds en fidéicommiss	21 660	436 000
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	316 024	153 450
ENCAISSE AU DÉBUT	1 192 444	1 038 994
ENCAISSE À LA FIN	1 508 468 \$	1 192 444 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2023

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Comité conjoint des matériaux de construction (ci-après l'« organisme ») est un organisme mandaté par le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective, pour assurer le respect des décrets sur l'industrie des matériaux de construction et sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal. Il fournit aussi à un autre comité paritaire ces mêmes services.

2. BUDGET

Les montants présentés dans la colonne budget à l'état des résultats et évolution de l'actif net et dans les annexes sont fournis à titre d'information seulement et ne sont pas audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 24 janvier 2023.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les cotisations sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les ententes de service et les honoraires de gestion sont constatés lorsqu'ils sont approuvés par les entités en cause, que la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'amendes et pénalités et d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Fonds en fidéicommiss

Les fonds en fidéicommiss représentent la valeur nette des fonds qui sont administrés par l'organisme pour les employés assujettis au décret sur l'industrie de la serrurerie et menuiserie métallique.

Immobilisations corporelles

Le matériel informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Actif incorporel

Le logiciel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables, et les dérivés. Cependant, les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal des activités, sont évaluées à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue. Les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés réalisée hors du cours normal des activités et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie futurs non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers (suite)

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût se composent des avances à un fonds en fidéicommiss et au sous-comité de sécurité sociale - régime de retraite et des fonds en fidéicommiss.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des contributions à recevoir et des autres avances.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des contributions aux fonds en fidéicommiss et au sous-comité de sécurité sociale - régime de retraite et du montant dû à un fonds en fidéicommiss.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créiteurs et du montant dû aux employés assujettis.

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument financier. Lorsque l'instrument financier est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument financier selon la méthode de l'amortissement linéaire.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Certificat de placement garanti, taux préférentiel moins 2,95 %, échéant en décembre 2024	457 660 \$	436 000 \$
Intérêts courus	7 473	5 207
	<u>465 133 \$</u>	<u>441 207 \$</u>

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2023

5. FONDS EN FIDÉICOMMIS

	2023		2022	
	Fonds en fidéicommiss - assurances	Fonds en fidéicommiss - vacances	Total	Total
Actif à court terme				
Encaisse	3 088 545 \$	2 040 455 \$	5 129 000 \$	4 756 438 \$
Intérêts courus	13 926	8 884	22 810	18 727
Contributions à recevoir du comité conjoint	507 917	344 351	852 268	806 302
Avances au comité conjoint	457 660	-	457 660	436 000
	4 068 048 \$	2 393 690 \$	6 461 738 \$	6 017 467 \$
Passif à court terme				
Fournisseurs et frais courus	4 000 \$	4 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
Prestations	-	2 191 567	2 191 567	2 093 357
Primes d'assurances	1 316 151	-	1 316 151	879 524
Dû au comité conjoint	-	49 587	49 587	57 884
	1 320 151	2 245 154	3 565 305	3 038 765
Actif net				
Affecté d'origine externe	2 747 897	148 536	2 896 433	2 978 702
	4 068 048 \$	2 393 690 \$	6 461 738 \$	6 017 467 \$

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2023

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	29 419 \$	14 716 \$	14 703 \$

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	24 611 \$	9 330 \$	15 281 \$

7. ACTIF INCORPOREL

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciel	38 849 \$	11 655 \$	27 194 \$

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciel	38 849 \$	- \$	38 849 \$

8. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	25 080 \$	25 115 \$
Réclamations à redistribuer	69 855	114 470
Sommes à remettre à l'État	9 577	11 261
Contributions à redistribuer à la Commission de la construction du Québec	256 743	168 290
	361 255 \$	319 136 \$

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2023

9. RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE L'ORGANISME

Les employés de l'organisme bénéficient d'un régime de retraite par financement salarial (RRFS). Les contributions, basées sur les salaires cotisables, sont de 5 % pour les employés et de 11,5 % pour l'employeur pour l'exercice 2023. Comme ce régime est un régime à prestations déterminées et que la contribution de l'employeur est fixée à l'avance, le solde des cotisations à verser (y compris les paiements pour déficits, le cas échéant) est à la charge des participants. L'organisme applique donc la comptabilité des régimes à cotisations définies.

10. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ASSUJETTIS

Les employés assujettis ainsi que leurs employeurs cotisent à un régime de retraite. Ce régime de retraite est une entité distincte des promoteurs du régime, des participants et de l'organisme.

L'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés assujettis est de 46 544 797 \$ (43 244 340 \$ en 2022).

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'organisme en vertu de baux pour la location de locaux échéant en août 2029, d'équipement de bureau échéant en septembre 2026 et d'un contrat pour des services informatiques échéant en décembre 2024 totalisent 368 735 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	93 091 \$
2025	55 972 \$
2026	56 868 \$
2027	57 947 \$
2028	60 707 \$
Subséquemment	44 150 \$

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2023

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Contributions	48 454 \$	(77 753) \$
Frais payés d'avance	(1 594)	(1 488)
Créditeurs	42 119	(48 476)
Contributions aux fonds en fidéicommiss	45 966	117 679
Contributions au sous-comité de sécurité sociale - régime de retraite	9 252	31 736
	<u>144 197 \$</u>	<u>21 698 \$</u>

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Augmentation du montant dû aux employés assujettis par l'augmentation des fonds en fidéicommiss	- \$	482 991 \$
Diminution du montant dû aux employés assujettis par la diminution des fonds en fidéicommiss	82 269 \$	- \$

13. OPÉRATIONS AVEC LES FONDS EN FIDÉICOMMISS

Au cours de l'exercice, l'organisme a facturé des honoraires de gestion de 183 000 \$ (183 000 \$ en 2022) aux fonds en fidéicommiss. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par l'organisme et les fonds en fidéicommiss.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires
31 décembre 2023

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisme subisse une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en ce qui concerne les contributions à recevoir, les avances et les fonds en fidéicomis. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établit une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond principalement aux crédateurs, aux contributions aux fonds en fidéicomis et au sous-comité de sécurité sociale - régime de retraite, au montant dû à un fonds en fidéicomis et au montant dû aux employés assujettis.

15. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En février 2024, l'Association de la Construction du Québec (ACQ) a demandé l'abolition du décret de l'Industrie de la serrurerie et de la menuiserie métallique de la région de Montréal auprès du Ministère du Travail. L'existence et le maintien du décret est incertain puisqu'un décret est l'extension juridique d'une convention collective et que celle-ci n'est plus représentative de la majorité des salariés depuis la faillite d'un employeur important du secteur de la serrurerie et de la menuiserie métallique en 2019. Des rencontres ont eu lieu entre la direction de l'organisme et le Ministère du Travail depuis la demande effectuée. La décision du Ministère du Travail concernant l'abolition du décret n'est pas encore prise, il existe donc une incertitude quant au maintien du décret en date de la mise au point définitive des états financiers.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Annexes

Exercice clos le 31 décembre

Budget

2023

2022

ANNEXE A

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Salaires du personnel	224 046 \$	226 714 \$	215 906 \$
Salaires de la direction	95 833	93 713	100 475
Charges sociales	51 411	52 848	53 074
Informatique	95 713	72 619	62 788
Contentieux, audit et consultants	90 000	41 596	55 721
Caisse de retraite des employés	45 473	45 202	49 146
Communications	22 500	14 075	15 793
Frais de bureau	15 500	14 103	13 530
Assurances	10 800	11 760	11 681
Déplacements	2 400	660	685
Perfectionnement et formation	1 000	-	-
Publicité et abonnements	3 500	-	153
Examens de qualification	5 250	3 330	-
Frais bancaires	3 000	2 768	2 817
Amortissement des immobilisations corporelles	1 500	5 386	5 633
Amortissement de l'actif incorporel	-	11 655	-
	667 926 \$	596 429 \$	587 402 \$

ANNEXE B

ADMINISTRATION DU DÉCRET - INSPECTION

Salaires	75 537 \$	72 632 \$	93 488 \$
Charges sociales	7 680	7 380	10 060
Déplacements	9 300	9 728	7 613
	92 517 \$	89 740 \$	111 161 \$

ANNEXE C

ADMINISTRATION - PROPRIÉTÉ

Loyer, électricité, taxes	65 340 \$	64 784 \$	61 546 \$
Entretien et réparations	5 700	4 007	3 993
	71 040 \$	68 791 \$	65 539 \$

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Annexes

Exercice clos le 31 décembre

Budget

2023

2022

ANNEXE D

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MEMBRES DU COMITÉ

Jetons de présence	22 200 \$	14 875 \$	14 875 \$
Déplacements	1 600	934	1 204
	23 800 \$	15 809 \$	16 079 \$